

COMITÉ CONSULTATIF des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Pourquoi s'impliquer?

- ★ Offrir un soutien supplémentaire à mon enfant et aux autres jeunes ayant des besoins particuliers.
- ★ Être informé et contribuer au développement de ma capacité d'action.
- ★ Exprimer ma vision parentale pour mon enfant et pour tous ceux qui, comme lui, ont besoin d'une attention particulière.
- ★ Briser l'isolement, faire connaissance avec des parents qui vivent des situations similaires.
- ★ Obtenir des réponses à mes questions.

À titre de référence, voici le lien du **Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers** :

<https://www.fcpq.qc.ca/sites/24577/FCPQ%20guide%20EHDA%202020.pdf>



DESCRIPTION DE NOTRE LOGO

Les lignes graphiques du logo scellent la mission du comité consultatif EHDA, tout en exprimant la subtilité et la complémentarité des relations entre l'élève et les intervenants ainsi que la diversité des actions, la reconnaissance de l'unicité et le respect du rythme. Les lignes droites représentent la solidité du comité et l'encadrement. Le mariage du jaune et du bleu, deux couleurs complémentaires symbolisent la complémentarité entre le jeune et l'adulte.

L'adulte derrière l'enfant qui tend la main symbolise le soutien, l'encouragement, l'accompagnement et l'incitation au dépassement. Un sentiment de sécurité se dégage de ce geste. Un lien de confiance nécessaire au cheminement que l'élève et l'adulte sont appelés à faire, ensemble, main dans la main.

Les lignes rappelant un labyrinthe démontrent que des entrées multiples sont empruntées pour amener le jeune à progresser dans ses apprentissages. Par les chemins qu'il emprunte, le jeune trace sa route. L'effet sinueux rappelle que le parcours est parsemé de défis et d'obstacles.

Les deux longueurs de parcours symbolisent que l'enfant relèvera des défis tout au long de sa vie alors que l'adulte est présent d'une manière ponctuelle. En finalité, les lignes s'arrêtent en même temps, puisque l'objectif est que l'élève et l'enseignant se rejoignent au même endroit, même si le parcours de l'élève est plus long.

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets
Québec



Comité EHDA

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
Services éducatifs

Téléphone 418 275-4136, poste 1042
Messagerie : comiteehdaa@cspaysbleuets.qc.ca

Conception :
Secrétariat général et des communications

Comité EHDA

*Des parents qui s'impliquent pour
participer à la construction d'une société
ouverte qui saura profiter des différences de
chacun, et ce, dès l'entrée à l'école!*



EHDA

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Centre
de services scolaire
du Pays-des-Bleuets

Québec

Pour que l'école réponde bien aux besoins particuliers des élèves

Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) se veut un lieu de consultation où divers intervenants échangent dans l'optique de répondre aux besoins des élèves.

Quelle est la composition du comité?

(Loi sur l'instruction publique (LIP), art. 185, 186)

Les parents sont en majorité au sein du comité. Ils y côtoient :

- ★ des représentants des enseignants, des membres du personnel professionnel non enseignant et des membres du personnel de soutien;
- ★ des représentants des organismes qui offrent des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage;
- ★ une direction d'école;
- ★ la direction générale du Centre de services scolaire ou son représentant.



designed by freepik.com



« La différence et la diversité humaines sont des richesses pour notre société »

Le rôle du comité

Analyser et discuter afin d'influencer les décisions sur :

- ★ les services éducatifs offerts aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ★ les ressources financières destinées aux différents services offerts à ces élèves;
- ★ l'application du plan d'intervention d'un élève, dans certains cas;
- ★ l'exemption de fréquentation scolaire pour un enfant handicapé ou en difficulté d'apprentissage, à la demande du parent;
- ★ la négociation d'ententes avec un ou des organismes scolaires qui offrent des services adaptés à ces élèves.

L'unique condition pour faire partie du comité : être parent d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ou d'un élève à risque, ce qui signifie que votre enfant a un plan d'intervention à l'école.

Comment faire pour s'impliquer?

C'est très simple!

À la fin ou en début d'année, un appel de candidatures est lancé par le Centre de services scolaire pour recueillir le nom de parents qui veulent contribuer à la qualité des services offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Par la suite, le comité de parents désigne, parmi les noms recueillis, les parents qui siégeront au comité EHDA.

Les membres du comité EHDA se réunissent au moins trois fois par année; ils se dotent de modalités de travail variables et leur mandat est renouvelable.

